

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

LOI
L/2019/N° 0022-AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT
INTERNATIONAL (OFID) EN DATE DU 13 AVRIL 2019, RELATIF AU
PROGRAMME D'AGRICULTURE FAMILIALE, RESILIENCE ET ACCES
AU MARCHE EN HAUTE ET MOYENNE GUINEE (AGRIFARM), POUR UN
MONTANT DE VINGT CINQ MILLIONS DE DOLLARS (25.000.000 \$ US)
PRET N° 137 48P**

L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mardi 25 juin 2019 a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord Prêt entre la République de Guinée et le Fonds pour le Développement International (OFID) en date du 13 avril 2019, relatif au Programme d'Agriculture Familiale, Résilience et Accès au marché en Haute et Moyenne Guinée (AGRIFARM) pour un montant de Vingt-cinq millions de dollars (25.000.000 \$ US) Prêt N° 137 48P.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 25 JUN 2019

Pour la Plénière

Le Secrétaire de Séance



Honorable Bakary DIAKITE

Le Président de Séance



Claude Kory KONDIA NO